

Jacques Roux

par G. Delage

Professeur d'Histoire et Géographie
C.E.S. Jules-Michelet, Angoulême

Depuis quelques années, on s'intéresse beaucoup à Jacques Roux. La marie de *Varaignes* (canton de *Bussiere-Badil*, département de la *Dordogne*) a reçu plusieurs lettres dont les auteurs demandent si Jacques Roux a signé sur les registres paroissiaux d'état Civil conservés à la mairie. Je n'y ai relevé qu'une fois sa signature. Les historiens locaux¹ n'ont pas manqué de signaler qu'il fut, en 1784, nommé curé de *Varaignes*, en *Périgord* Cette nomination ne doit pas surprendre puisque la famille de la mère de Jacques Roux, *Marguerite de Montsalard*, était de *Bussiere-Badil*, commune voisine de *Varaignes*. D'autre part, la famille du comte des *Cars*, un bienfaiteur de Jacques Roux, avait possédé l'importante châtelainie de *Varaignes* où elle avait fait reconstruire le château.

La parution, en 1927, du livre d'Albert Mathiez, "*La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*" (*Payot, Paris*), incita M. Vallée, professeur d'Histoire au Lycée d'Angoulême, à parler de Jacques Roux aux membres de la Société Archéologique et Historique de la *Charente*, le 14 décembre 1927. Le *Bulletin des Etudes Locales de la Charente*, en mai 1928, reproduisit la communication de M. Vallée.

Mais c'est surtout le Docteur *Gigon* qui révéla aux *Charentais* la part importante que prit Jacques Roux aux événements de la Révolution. Dans le *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente*², en 1866, le Docteur *Gigon*, vice-président de la Société, qualifiait Jacques Roux d'"*énormité morale*" et se montrait extrêmement sévère à son égard. On ne doit pas prendre au sérieux toutes les affirmations du Docteur *Gigon* qui s'attira la même année, et dans le même Bulletin, une réponse de M. *Léridon*, avocat, secrétaire adjoint de la même Société. M. *Léridon* accusa le Docteur *Gigon* d'"*avoir voulu faire une œuvre de guerre*". Il lui reprocha "*ses violences de langage et les inexactitudes*" de son texte. Le Docteur *Gigon* s'était laissé emporter par la passion. Il avait fait œuvre de partisan plutôt qu'œuvre d'historien. Le Docteur *Gigon* n'aimait pas les Révolutionnaires, ceux de 1793 et, plus près de lui, ceux de 1848. C'est ainsi que, dans ses Récits, il écrit que:

"...1793 et la Convention prétendue nationale n'ont rien fondé, rien laissé qu'un odieux souvenir de meurtres et de violences tyranniques, accomplis par des rhéteurs sans âme, aussi égoïstes que barbares. Quand je dis qu'ils n'ont rien fondé, je me trompe: ils ont fondé l'école du Terrorisme, qui ne s'est pas éteinte depuis, c'est-à-dire le gouvernement par la spoliation, la guillotine et l'extermination des dissidents, et nous voyons poindre cette école et ses préceptes à chaque révolution. Les batailles de Juin 1848 et la société secrète la *Marianne* sont en date leur dernière manifestation parmi nous, mais à l'occasion nous en verrons encore surgir les adeptes préconisant les mêmes moyens autrefois c'était contre la naissance, les privilèges et les formes politiques; aujourd'hui que tout cela est détruit, c'est contre la richesse, la religion et les bases radicales de la société."

Beaucoup plus sérieux sont les reproches adressés à Jacques Roux par Albert Mathiez. Mais il exagère lui aussi quand il s'attaque à la vie privée, au caractère même de Jacques Roux. Songe-t-on aujourd'hui à attaquer la vie privée, le caractère de Jean-Jacques Rousseau, cet autre révolté? Il est vrai que, dans sa conclusion, Albert Mathiez tempère ses reproches³:

"Ce prêtre ambitieux avait certainement de la sincérité et du caractère."

¹ Abbé *Nanglard*. *Poullé* historique du diocèse d'Angoulême, 4 vol. Angoulême 1894-1903 tome 1 page 319.

² Dr Cl. *Gigon*. *Récits historiques sur les victimes de la Terreur du département de la Charente*.

³ A. *Mathiez*, op. cit. page 364.

"Presque seul, en marge de toutes les autorités communales ou nationales, il osa formuler, dès le mois de décembre 1792, le programme des revendications populaires. Il osa demander au régime nouveau d'être aussi bon pour les masses que l'avait été l'ancien. Il préconisa le retour à la réglementation, parce que la réglementation avait été édictée par les rois dans l'intérêt des pauvres. Il fut un des premiers à comprendre que les principes de liberté absolue inscrits dans la législation nouvelle servaient l'intérêt d'une classe au détriment de la société.

"La crise économique et sociale dont il a analysé les causes est si forte que les dirigeants eux-mêmes, qui l'injurient, sont bien forcés de l'écouter et d'adopter une à une ses solutions."

Je ne connais la pensée de Jacques Roux qu'à travers les textes cités par Albert Mathiez. Mais ces extraits ont suffi à me convaincre qu'on a été injuste dans les jugements portés sur ce "monstre révolutionnaire". Ne doit-on pas admirer le courage de Jacques Roux lorsque dans son journal du 6 août 1793, il écrit qu'il veut faire:

"regorger tous ces mauvais citoyens qui ont acquis des domaines immenses depuis quatre ans; ces égoïstes qui ont profité des malheurs publics pour s'enrichir; ces députés qui, avant leur élévation inopinée à l'aréopage, n'avaient pas un écu par jour à dépenser et qui sont aujourd'hui de gros propriétaires; ces députés qui exerçoient l'état de boucher dans des rues fétides et qui occupent maintenant des appartements lambrissés (allusion à Legendre - note de Mathiez); ces députés qui, avant de parcourir la Savoie et la Belgique, prenoient leur repas dans de petites hôtelleries et qui ont aujourd'hui table ouverte, qui fréquentent les spectacles, entretiennent des catins et ont à leur solde des panégyristes"...⁴ (allusion à Danton, à Delacroix, à Simond - note de Mathiez).

Ne doit-on pas admirer la clairvoyance de Jacques Roux qui, au début de 1792, dans un discours, demandait d'établir en hâte, dans tout l'empire, un seul poids, une seule mesure, des règlements sévères pour la police des grains, que l'exportation des denrées de première nécessité soit prohibée hors du royaume, que les gros propriétaires ne puissent vendre leur récolte que dans les marchés qui leur seront indiqués⁵. Nous qui avons connu l'occupation allemande, le marché noir et les fortunes scandaleuses qu'il a permis d'édifier nous pouvons comprendre Jacques Roux quand il s'écrie:

"A quoi vous servira-t-il d'avoir coupé la tête au tyran et renversé la tyrannie, si vous êtes tous les jours dévorés lentement par les agioteurs, les monopoleurs? Ils accumulent dans leurs vastes magasins les denrées et les matières premières, qu'ils revendent ensuite à des prix usuraires au peuple qui a faim, aux artisans qui ont besoin, pour leur industrie, de lame, de cuir, de savon, de fer. Contre eux aussi il faut se soulever. Et qu'importe qu'ils se disent patriotes? Qu'importe qu'ils se soient prononcés pour la Révolution et qu'ils aient acquis des biens nationaux, si, dans les vastes immeubles des couvents d'hier, ils entassent la marchandise accaparée?"

Jacques Roux a vécu avec les malheureux, au temps de la Révolution. Il a vu leur misère. Peut-on le blâmer d'avoir voulu les défendre? Peut-on le blâmer, alors qu'il conduisait une députation des Enragés à la Convention, le 25 juin 1793, de s'être ainsi adressé aux députés:

"...Faut-il que les veuves de ceux qui sont morts pour la cause de la liberté paient au prix de l'or jusques au coton dont elles ont besoin pour essuyer leurs larmes? Faut-il qu'elles paient, au prix de l'or, le lait et le miel qui servent de nourriture à leurs enfants ?

"...En vain objecterait-on que l'ouvrier reçoit un salaire en raison de l'augmentation du prix des denrées, à la vérité il en est quelques-uns dont l'industrie est payée plus cher; mais il en est aussi beaucoup dont la main-d'œuvre est moins salariée depuis la Révolution. D'ailleurs, tous les salariés ne sont pas ouvriers; tous les ouvriers ne sont pas occupés, et, parmi ceux qui le sont, il en est qui ont 8 à 10 enfants incapables de gagner leur vie, et les femmes, en général, ne gagnent pas au-delà de 20 sols par jour.

"...Députés de la Montagne, que n'êtes-vous montés depuis le troisième jusqu'au neuvième étage des maisons de cette ville révolutionnaire, vous auriez été attendris par les larmes et les gémissements d'un peuple immense sans pain et sans vêtements, réduit à cet état de détresse et de malheur par

⁴ A. Mathiez op. cit. page 271.

⁵ A. Mathiez op. cit. page 132.

*l'agiotage et les accaparemens, parce que les lois ont été cruelles à l'égard du pauvre, parce qu'elles n'ont été faites que par les riches et pour les riches."*⁶

Il n'est pas question de faire de *Jacques Roux* un héros. Je souhaite cependant qu'un historien raconte un jour, objectivement, quel fut son véritable rôle. Qu'on ne condamne pas *Jacques Roux* parce qu'il prêchait, avant la révolution, "*la doctrine dangereuse que les terres appartenaient à tous également*", doctrine aujourd'hui admise en certains pays. Qu'on pense à son action en faveur des malheureux, de ceux qui souffraient et qu'on fasse aussi la comparaison de ses idées avec celles d'un *Thiers* qui, au moment du vote de la loi *Falloux*, en 1850, déclarait vouloir des frères "*pour propager cette philosophie qui apprend à l'homme qu'il est ici pour souffrir*" ou que l'instruction est "*un commencement d'aisance et que l'aisance n'est pas réservée à tous*".



⁶ A. Mathiez Op. cit. page 218.